

Contribution de *Villes de France*

Ségur de la santé

Le 25 mai dernier, le Premier Ministre lançait le « Ségur de la Santé » né d'une ambition : tirer collectivement les enseignements de l'épreuve traversée face au COVID-19.

Cette ambition est partagée, et ce plan doit-être une réponse à l'engagement admirable de nos soignants durant cette crise. Il s'agit en effet dorénavant de tirer collectivement les leçons de l'épreuve traversée pour bâtir les fondations d'un système de santé plus moderne, plus innovant, plus souple et plus en lien avec les besoins territoriaux en matière de santé.

Villes de France, association nationale d'élus qui représente les villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs intercommunalités, est particulièrement investie sur les problématiques de santé notamment ces dernières années par sa participation active au groupe « Contact Ma Santé 2022 » durant lequel de nombreuses propositions ont été effectuées.

Les villes moyennes, représentées par l'association, sont les territoires des hôpitaux de proximité ; ces hôpitaux qui ont permis de tenir durant cette crise. Ce sont aussi ces territoires qui ont l'échelle qui permet agilité, souplesse et construction d'un écosystème local bien souvent efficient.

L'organisation territoriale du système de santé est un sujet central, sur lequel les élus locaux alertent depuis plusieurs années quant à la difficulté croissante d'accès aux soins. La crise du Covid-19 a mis en exergue les problèmes auxquels font face les villes moyennes et les territoires périurbains et ruraux qui composent leurs agglomérations : manque de médecins tant généralistes que spécialistes et de professionnels de la santé ; difficultés d'accès au système de santé, à la qualité et à la continuité des soins ; ennuis logistiques ; manque de concertation avec les élus locaux...

Le Ségur de la Santé est l'occasion de faire évoluer la stratégie nationale pour la santé en replaçant les territoires en son cœur tout en préparant l'avenir : vieillissement de la population, mais également attrait nouveau pour les villes moyennes, inscrivant ces sujets dans une problématique plus globale d'aménagement du territoire.

Dans la continuité des propositions portées par *Villes de France* dans le cadre du plan "ma santé 2022", l'association fait 12 propositions pour garantir un accès à des soins de qualité dans les territoires :

- Créer des « Territoires prioritaires de santé », placés au même rang de priorité que les « quartiers prioritaires » de la politique de la ville. Un tel dispositif permettrait une meilleure identification des enjeux transversaux de l'accès aux soins (liés aux questions de cadre de vie, d'attractivité économique, de mobilité, etc.) et devrait ouvrir le droit à de nouveaux financements de l'Etat pour accompagner l'installation des médecins ;
- Sanctuariser la carte des hôpitaux de proximité en leur garantissant des moyens financiers et en personnel en révisant le modèle de financement des centres hospitaliers et de la permanence des soins ;

- Mettre fin aux baisses tarifaires et aux économies exigées des hôpitaux publics depuis des années et revoir drastiquement le modèle de tarification à l'activité
- Augmenter les rémunérations des soignants -y compris les médecins- pour conserver l'attractivité de l'hôpital public
- Élargir le dispositif de reprise de dette à l'ensemble des hôpitaux de proximité
- Réguler l'intérim médical
- Réaffirmer la place et le pouvoir de décision du maire dans les conseils de surveillance des centres hospitaliers en leur donnant un rôle décisionnel et non plus honorifique ;
- Réinterroger la gouvernance des Agences Régionales de Santé (ARS), accentuer leur lien avec les territoires et les élus locaux et renforcer la transparence dans l'attribution des financements ;
- Soutenir la création d'un conseil local de santé publique incluant le Maire, le Préfet, le Directeur Général de l'ARS et les professionnels de santé (à l'image du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance)
- Développer la pratique de mutualisation des praticiens hospitaliers dans les bassins de vie afin d'élargir l'accès aux soins via les CPTS et diffuser les bonnes pratiques en matière de CPTS ;
- Développer et accompagner tant techniquement que financièrement l'innovation en matière de télé-consultation, télé-médecine pour permettre l'accès à des expertises sur l'ensemble des territoires ; concept qui a fait ses preuves durant la crise sanitaire ;
- Inciter à l'expérimentation du concept de « responsabilité populationnelle » qui permet, par une étude des besoins en matière de santé d'un territoire, de proposer une offre de services accessibles, continus, globaux et de qualité en misant sur la prévention ;

Présidée par Caroline CAYEUX, maire de Beauvais, Villes de France, association d'élus pluraliste dont le président délégué est Jean-François DEBAT, maire de Bourg-en-Bresse, représente et accompagne les villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs intercommunalités qui forment l'armature urbaine de notre pays. Elle regroupe ainsi près de la moitié de la population française.